

TECHNICAL INFORMATION – REMINDER OF DISPOSITIONS**General**

- In mass start events, the riders shall enter the track from the home straight and leave the track from the back straight.
- A system detecting a false start is installed for time trials and pursuits. For the start, all bikes shall be placed behind the pursuit line utilizing the marks on the track. The starter is the sole judge to stop the race in the case of a false start. A restart will be given immediately.
- In all time trials and pursuits, on the 250 metres track or shorter, no pads are required on the blue band.
- Riders are forbidden to sit on the track surface.
- **Anybody failing to respect the instructions of the race organisation or commissaires will be penalised by a fine of CHF 100-200 as per UCI Regulation 12.4.001.20.**

On board Technology

- On board technology equipment that has the ability and purpose to collect or transmit data, information or images is authorized. Conditions of utilizations are defined in art. 1.3.024ter and include:
 - Does not affect the bicycle certification (modification) / Non-removable during the race / Information not visible to the rider

Team Sprint

- The qualification heats will be run one team at a time on the track.

Team Pursuit

- During the first round in case of one team catches another, the commissaires will show a red flag to the team being caught. From this moment the team is not allowed to do a relay on pain of disqualification (art. 3.2.097).
- In the qualifying and the first round all teams need to cover the full distance to record a time, except a team in the last two heats of the first round which catches their opponent. In the event of a catch in either of the last two heats of the first round, the team catching their opponent shall stop as soon as possible to allow their opponents to continue and record a time. Teams caught may not ride in the slipstream of their opponents nor pass them. Teams which catch their opponent may not ride in their slipstream (art 3.2.056/3.2.086).
- The team of a rider which has stopped following a mishap shall restart at the end of the qualifying rounds, or at a suitable position not to disrupt the preparation of other teams as decided by the Commissaires' Panel, where applicable with another team in the same situation.

Sprint & 200-meter Time Trial

- Riders shall wear both number panels during the 200 meters Time Trial.

Omnium

- In the case of the Scratch Race, a rider losing two laps will be penalised with a deduction of 40 points as per 3.2.251bis and may be withdrawn. Their ranking will be determined by the number of riders remaining on the track at this moment. They will not score those ranking points.

Elimination

- During the start, holders are allowed to push their riders, but are not allowed to move from their places in order to avoid crashes at the start.
- If no decision can be made about which rider to eliminate, then no riders shall be eliminated until the next sprint. This shall be indicated by a green flag on the start line.
- An eliminated rider shall leave the track immediately, failing which he shall be penalised depending on the gravity of the situation (relegation with a warning, or disqualification).
- Coaches or Managers who instruct or encourage their rider to continue racing following the announcement of their elimination, will be penalised by a fine of CHF 200 as per UCI Regulation 12.4.001.20. Subject to the same penalties, no team representative can approach or try to dispute any decision made by Commissaires during the course of the race.

INFORMATIONS TECHNIQUES – RAPPEL DES DISPOSITIONS**Général**

- Dans les épreuves en peloton, les coureurs montent en piste au côté de la ligne droite d'arrivée et quittent la piste du côté de la ligne droite opposée.
- Un système calculant les faux départs est installé pour les épreuves chronométrées. Au départ, tous les vélos doivent être placés derrière la marque sur la piste. Le starter est le seul juge pour arrêter la course en cas de faux départ. Un nouveau départ sera donné immédiatement.
- Sur les pistes de 250 mètres ou plus courtes, aucun bourrelet n'est requis sur la côte d'azur.
- Les coureurs ne sont pas autorisés à s'asseoir sur la piste.
- **Toutes personnes ne respectant les instructions de la direction de l'épreuve ou des commissaires seront pénalisés par une amende de CHF 100-200, selon le Règlement UCI 12.4.001.20.**

Technologie embarquée

- Un équipement technologique embarqué ayant la capacité et pour objet de collecter ou transmettre des données, informations ou images, est autorisé. Les conditions d'utilisation sont définies dans l'article 1.3.024ter et inclut les conditions suivantes :
 - N'affecte pas la certification du vélo / Ne peut pas être retiré pendant la course / L'information n'est pas visible pour le coureur

Vitesse par équipes

- Les manches de qualifications seront effectuées avec une équipe en piste à la fois.

Poursuite par équipes

- Lors du premier tour de compétition, si une équipe est sur le point d'être rejointe, les commissaires le signaleront à l'aide d'un drapeau rouge. A partir de ce moment, l'équipe rejointe ne doit plus passer de relais. Toute désobéissance à cette consigne entraîne la disqualification immédiate de l'équipe (art. 3.2.097).
- Lors du premier tour de compétition, toutes les équipes doivent accomplir la distance totale pour enregistrer leur temps, sauf lors des deux dernières manches du premier tour de compétition, si une équipe rejoint l'autre, l'équipe qui rejoint l'autre équipe est déclarée vainqueur et s'arrête dès que possible afin de permettre à l'autre équipe de terminer la distance et ainsi d'enregistrer un temps. Une équipe rejointe ne peut pas rouler dans le sillage de l'équipe adverse, ni la passer, sous peine de disqualification. De même, l'équipe qui rejoint l'autre ne peut pas rouler dans le sillage de l'équipe adverse, sous peine de disqualification (art 3.2.056/3.2.086).
- L'équipe qui s'est arrêtée après un accident prendra un nouveau départ à la fin des séries qualificatives, ou à un moment approprié déterminé par le Collège des Commissaires pour ne pas perturber la préparation des autres équipes, le cas échéant avec une autre équipe se trouvant dans le même cas

Vitesse et 200 mètres contre la montre

- Les coureurs doivent porter 2 dossards lors de l'épreuve des 200 mètres.

Omnium

- Dans la course Scratch, un coureur qui perd deux tours sera pénalisé par une déduction de 40 points conformément à l'art. 3.2.251bis et pourrait être retiré. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment. Il ne manquera pas les points du rang.

Elimination

- Au départ, les teneurs sont autorisés à pousser leur coureur mais ils doivent impérativement rester à leur place (pieds immobiles) pour éviter tout accident.
- Si aucune décision ne peut être prise concernant le coureur à éliminer, aucun coureur ne sera éliminé avant le prochain sprint. Ceci doit être indiqué par un drapeau vert sur la ligne de départ.
- Un coureur éliminé doit quitter la piste immédiatement, faute de quoi il se verra pénalisé en fonction de la gravité de la situation (relégation avec avertissement ou disqualification).
- Les Entraîneurs ou les Chefs d'Equipes qui ordonnent ou encouragent leur coureur à continuer de courir après l'annonce de leur élimination seront pénalisés par une amende de CHF 200, selon le Règlement UCI 12.4.001.20. Sous peine des mêmes pénalités, aucun représentant d'équipe ne peut approcher ou tenter de contester toute décision prise par les Commissaires au cours de l'épreuve.